



**Direction générale des services**

**Décision n° 2022-318**

**Objet :** Requête de :

M. Vincent BUREAU

Mme Elvire FLEURY

M. Renato PERO

M. et Mme Martine et Claude CONRAD

Mme Claude DEBON

M. Jean-Pierre CLERFEUILLE

Tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 092 071 21 00053 en date du 10 mai 2022 par lequel le maire de Sceaux a autorisé la démolition de deux constructions existantes et la construction d'un bâtiment de bureaux et d'une maison individuelle sur un terrain situé 30-32 avenue Jean-Jaurès à Sceaux

Mandat à DMS Avocats - SCP D.D.A. Avocats

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu le code de justice administrative,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Vu la requête n°2214466-1 introduite devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par M. Vincent BUREAU, Mme Elvire FLEURY, M. Renato PERO, M. et Mme Martine et Claude CONRAD, Mme Claude DEBON, M. Jean-Pierre CLERFEUILLE, tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 092 071 21 00053 en date du 10 mai 2022 par lequel le maire de Sceaux a autorisé la démolition de deux constructions existantes et la construction d'un bâtiment de bureaux et d'une maison individuelle sur un terrain situé 30-32 avenue Jean-Jaurès à Sceaux,

Considérant qu'il convient de recourir à un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Ville en justice et la représenter devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise,

DECIDE

De donner mandat à DMS Avocats - SCP D.D.A. Avocats, 139 boulevard Haussmann, 75008 Paris pour accomplir au nom de la Ville, auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, les actes de procédure nécessaires à la défense des intérêts de la Ville à l'encontre de M. Vincent BUREAU, Mme Elvire FLEURY, M. Renato PERO, M. et Mme Martine et Claude CONRAD, Mme Claude DEBON, M. Jean-Pierre CLERFEUILLE.

Fait à Sceaux, le 12 décembre 2022



  
Philippe LAURENT